

REGLEMENT DE LA COURSE NATURE

«RELAIS DE LA MONTAGNE VERTE »

24 /11/2019

1) Organismes :

Union Des Coureurs de Creuzier le Vieux, enregistrée en Sous-Préfecture de l'Allier le 3/04/2017 (n° W033000006), affiliée à la Fédération UFOLEP (n° 03094002), agréée Jeunesse et Sports (n° 0803S926) Numéro SIREN 453541222.

Adresse postale 37 rue de la Mairie 03300 CREUZIER LE VIEUX

Responsable Mr Patrice BOUILLON

Contact : Mr Ludovic BLANCHET 3 impasse du Paturail 03300 CREUZIER LE VIEUX Tél + 33 6 72 40 85 89

Lieu, Date et Horaires :

A –Commune de Creuzier le Vieux (Allier) : Départ et arrivée au Complexe sportif des Arloings

B –Dimanche 24 Novembre 2019 entre 9h30 et 12h30

2) Participants et spectateurs attendus :

400 participants sont attendus. Le nombre limite de participants est fixé à 500, l'ordre d'inscription faisant foi si besoin
50 spectateurs sont attendus en même temps sur la ligne d'arrivée, les concurrents arrivants de manière étalée

Autorisation de participer

Selon le règlement de la FFA, « Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un** « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- **ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.** Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. «

Les Compétiteurs autorisés sont ceux des catégories juniors (nés en 2002 ou au delà), seniors, vétérans et féminines. La catégorie cadet (nés en 2004 ou avant) est acceptée uniquement pour la formule relais de 10 km

3) Assurances :

A - Les compétiteurs et les signaleurs seront couverts soit par leur assurance fédérale (licenciés), soit par une Assurance Temporaire (R.A.T.) souscrite par les organisateurs auprès de la Mutuelle APAC-MAC (non licenciés).

B - L'UCCV, club organisateur, est couverte par une Assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Mutuelle APAC-MAC

4) Horaires, Circuit et Distances :

-Circuit tracé exclusivement sur le territoire de la commune de Creuzier le Vieux d'environ 10 kilomètres à parcourir deux fois en solo et une fois pour chaque relayeur

- Les deux relayeurs doivent impérativement terminer ensemble